

Nov
2021



Note d'information
Newsletter

Dans
cette
édition

1
Actualités fiscales
et comptables

2
Agenda

Actualités

Indemnité d'inflation de 100 €

Pour qui ?

Le versement de la prime d'inflation a été mise en place pour faire face à la hausse des prix du carburant.

Elle sera automatiquement versée aux personnes gagnant moins de 2.000 € nets par mois avant prélèvement à la source.

La prime est individuelle et exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales.

Sont concernés par la prime d'inflation:

- les salariés;
- les fonctionnaires ;
- les indépendants ;
- les apprentis, les étudiants boursiers, les étudiants autonomes fiscalement;
- les demandeurs d'emploi ;
- les retraités.

Le salaire pris en compte est celui en vigueur à la date d'annonce de la mesure soit celui d'octobre 2021. Ainsi, une éventuelle prime du 13ème mois n'empêchera pas de bénéficier de cette prime.

Les dates limites de paiement de la taxe d'habitation et la contribution à l'audiovisuel

Le paiement de la taxe d'habitation et/ou de la contribution à l'audiovisuel public doit intervenir, pour les contribuables non mensualisés, au plus tard le 15 novembre 2021.

Ce délai est toutefois prolongé pour les contribuables réglant le montant en ligne sur le site des impôts, et en cas de paiement par prélèvement au 25 novembre 2021.

Le montant à régler est consultable sur l'avis d'imposition depuis le 20 octobre 2021 sur le site des impôts.

La chasse aux piscines contre la fraude fiscale

Depuis le mois d'octobre, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) lance l'expérimentation « FONCIER INNOVANT » dans 9 départements pour lutter contre la fraude fiscale pour non-déclaration des piscines. Les 9 départements concernés sont :

- Les Alpes-Maritimes, Var,
- Bouches-du-Rhône,
- Ardèche, Rhône, Haute-Savoie,
- Vendée, Maine-et-Loire et Morbihan.

Il s'agira de comparer les images prises aux données foncières et fiscales pour identifier toute non-déclaration d'une véranda, d'une extension de maison ou encore d'une piscine.

Il est rappelé qu'une piscine doit en principe faire l'objet d'une déclaration dans les 90 jours suivant l'achèvement de sa construction.

La défiscalisation des pourboires par carte bancaire d'ici 2022

Une défiscalisation des pourboires payées par carte bancaire devrait s'appliquer d'ici l'année 2022.

L'amendement adopté est un élément de réponse aux difficultés actuelles de recrutement dans les cafés, hôtels et restaurants. Près de 160.000 emplois seraient ainsi restés vacants durant l'été 2021.

En effet, aujourd'hui, contrairement aux pourboires versés en espèces, les transactions par carte sont automatiquement déclarées et imposées.

Cette défiscalisation devrait concerner la seule année 2022 et dans la limite de 20% de la rémunération annuelle brute du salarié.

Il s'agirait des pourboires versés par carte bancaire, exonérés de l'impôt sur le revenu ainsi que des cotisations.

Le patronat de l'hôtellerie-restauration voit ainsi exaucée l'une de ses demandes et s'en est félicité.

Agenda

Employeurs assujettis à la Taxe sur les Salaires (entreprises exonérées de TVA) : paiement de la taxe afférente aux salaires payés en octobre.

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Cotisation Foncière des Entreprises : Jusqu'à cette date, il est possible d'acquitter le solde de CFE et/ou d'IFER en optant pour le prélèvement à l'échéance.

Assujettis à la TVA réalisant des opérations intracommunautaires : Dépôt auprès de la douane de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en octobre.

A savoir :

Augmentation de l'inflation de plus de 2.6% en France :

La hausse des prix de consommation a grimpé de 0.4 point selon les données de l'INSEE, par rapport au mois dernier en raison des cours de l'énergie notamment. L'activité économique est revenue à son niveau d'avant la crise en France. Mais jusqu'où cette inflation montera-t-elle et quand va-t-elle s'arrêter ?

La plupart des économistes et experts estime que le phénomène devrait être temporaire et devrait s'atténuer progressivement au cours de l'année prochaine.



LE GUIDE SUR LA FISCALITÉ IMMOBILIÈRE ÉDITION 2021



[TÉLÉCHARGER](#)

ROCHE FORMATION

LOI
ALUR

Fiscalité
Immobilière

Droit
Immobilier

Urbanisme

Remplissez vos
obligations annuelles de
formation

Découvrez notre nouvelle plateforme de formation
pour les professionnels de l'immobilier



Cabinet Roche & Cie,
40 Rue du Président Edouard Herriot
69001, Lyon